

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur la gestion de l'année 2014

Préavis 02/2015

I. Généralités

Monsieur le Président,

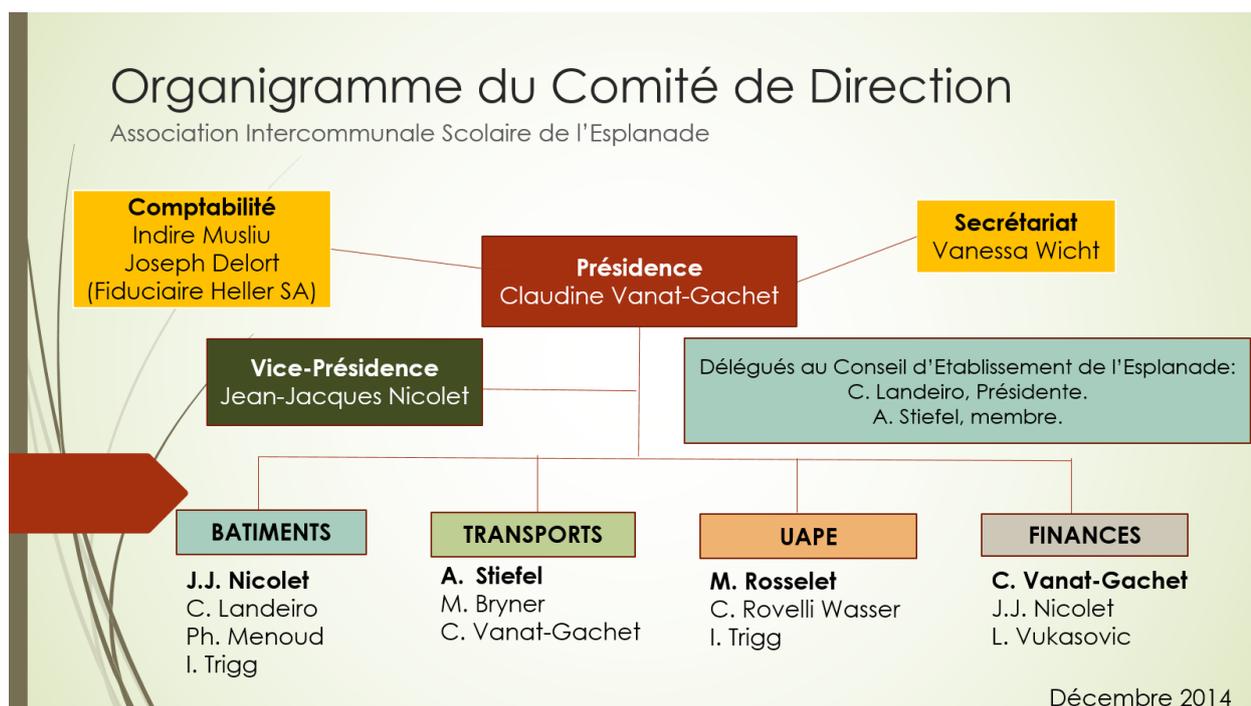
Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les Communes et conformément à l'article 41 du règlement du Conseil intercommunal de l'AISE, le Comité de Direction (CoDir) a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion de l'année 2014.

Le Comité de Direction s'est réuni à **37** reprises pour traiter des affaires courantes de la problématique scolaire de nos villages entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

- Du 1^{er} juillet au 31 octobre 2014 Mme Isabelle Schweizer a repris le poste de boursière suite au départ de Mme Turin, nouvelle Préfète. A partir du 1^{er} novembre 2014, M. Joseph Delort de la fiduciaire Heller SA à Nyon a été mandaté en qualité de boursier de notre Association.

Composition du CoDir au 31 décembre 2014



Population scolaire

Au 31 décembre 2014, Le CoDir était au service de 1197 élèves contre 1180 au 1^{er} janvier 2014.

Préavis du CoDir

Au cours de l'année 2014, l'autorité exécutive a présenté 8 préavis au Conseil intercommunal lors des séances suivantes :

Séance du 19 février 2014:

Préavis N° 001/2014 : Nouvelles classes à conventionner en 2015.

Conclusion de la séance du 19 février 2014:

- Approuvé le préavis du CoDir sur les nouvelles classes à conventionner en 2015 – préavis N° 001/2014.

Séance du 10 avril 2014 :

Préavis N° 002/2014 : Comptes 2013.

Préavis N° 003/2014 : Gestion de l'année 2013.

Conclusions de la séance du 10 avril 2014:

- Approuvé le préavis du CoDir sur les comptes de l'année 2013 – préavis N° 002/2014.
- Approuvé le préavis du CoDir pour la gestion de l'année 2013 – préavis N° 003/2014.

Séance du 3 juillet 2014 :

Préavis N° 004/2014 : Nouveau règlement du Conseil d'Etablissement.

Election d'un nouveau Président du CoDir.

Conclusions de la séance du 3 juillet 2014:

- Approuvé le préavis du CoDir sur le Nouveau Règlement du Conseil d'Etablissement – préavis N° 004/2014.
- Election de Mme Claudine Vanat-Gachet à la Présidence du CoDir de l'AISE.

Séance du 1^{er} octobre 2014:

Préavis N° 005/2014 : Harmonisation des cantines et de son mode de financement.

Préavis N° 006/2014 : Budget 2015.

Conclusions de la séance du 1^{er} octobre 2014:

- Approuvé le préavis du CoDir sur l'harmonisation des cantines et de son mode de financement – Préavis N° 005/2014.
- Approuvé le préavis du CoDir sur le budget 2015 – préavis N° 006/2014.

Séance du 27 novembre 2014:

- Préavis N° 007/2014 : Financement de 8 nouveaux locaux sur le site scolaire de Le Vaud.
- Préavis N° 008/2014 : Adjudication d'un mandat de maître d'ouvrage à un architecte par un crédit extrabudgétaire d'un montant maximum de CHF 130'000.-.

Conclusions de la séance du 27 novembre 2014:

- Approuvé le préavis du CoDir concernant le financement de 8 classes modulaires sur le site scolaire de Le Vaud tel qu'amendé en choisissant l'achat plutôt que la location par un crédit extrabudgétaire d'un montant de CHF 1'730'000.- ainsi que d'un crédit extrabudgétaire de CHF 1'140'000.- pour les coûts d'aménagement. - Préavis N° 007/2014.
- Approuvé le préavis du CoDir pour l'adjudication d'un mandat de maître d'ouvrage à un architecte par un crédit extrabudgétaire d'un montant de CHF 130'000.- - Préavis N° 008/2014.

Faits marquants en 2014

Grâce aux différents groupes de travail, une analyse plus précise a pu être effectuée sur les salles à conventionner pour l'année scolaire 2015-2016. Les chiffres de nos contrôles de l'habitant, les projets de construction dans notre région ainsi que la révision de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) nous ont amenés à la conclusion que nous sommes encore dans un pic démographique pour quelques années, pic qui devrait se déplacer, à terme, sur les villages du bas de notre Association.

L'orientation prise par le CoDir en proposant des éléments modulaires déplaçables sur les différents sites scolaires semble être une option prudente pour les finances communales et intercommunales.

Le groupe de travail sur l'harmonisation des cantines est arrivé au terme de son analyse avec l'aboutissement d'un préavis. L'incidence financière y relative devrait permettre une meilleure répartition des charges entre les différentes Communes.

Suite à un rapport sur les locaux disponibles sur le site de Begnins et en tenant compte des huit nouvelles classes prévues pour la rentrée scolaire d'août 2014, le CoDir a pris la décision d'ôter les 6 éléments modulaires durant l'été.

D'autre part, en accord avec la Commune concernée, le CoDir a également décidé de garder les deux classes de Marchissy à disposition de l'AISE jusqu'à la fin de la législature (été 2016).

En mars 2014, une séance avec la DGEO, l'OAJE (Office d'Accueil de Jour des Enfants) et une délégation du CoDir a permis de faire le point sur le problème de l'enclassement des élèves (compétence de la Direction des écoles) et des besoins des parents en matière de solutions de garde. La DGEO a reconnu qu'il est indispensable que la Direction des écoles collabore avec les Communes et qu'elle tienne compte des structures d'accueil disponibles et des besoins de la population active.

Le mois d'avril a été marqué par le grave accident survenu à l'école de Le Vaud. Grâce à la réactivité de l'AISE, de la Commune et de la Direction des écoles, cette situation de crise a pu être maîtrisée.

Mme Chantal Turin nous a remis sa démission pour la fin du mois de mai, puisqu'elle a pris ses nouvelles fonctions de Préfet. Mme Isabelle Schweizer a été engagée pour la remplacer comme boursière.

En juin, le CoDir apprend que 3 éléments modulaires seront occupés par des classes d'élèves à la rentrée d'août 2014. Cet enclassement a été imposé par la Direction des écoles sans consultation préalable du CoDir. Le Préfet est appelé une nouvelle fois en appui.

Les pôles HarmoS ne pouvant pas être mis en place dans tous les villages tant que de nouvelles classes ne sont pas installées à Le Vaud, le CoDir a décidé de prolonger la convention avec la Commune de Vich, concernant la gestion de la cantine pour une année scolaire supplémentaire.

Mme Claudine Vanat-Gachet est élue Présidente du CoDir de l'AISE, suite à la démission de Mme Caroline Pralong de ce poste.

Comme chaque année, les enclassements définitifs sont communiqués tardivement. Les transports scolaires pour la rentrée d'août sont organisés au début du mois de juillet. Grâce au programme informatique, ce travail fastidieux est rendu plus efficace et rapide.

Les huit salles de classe ainsi que la nouvelle cantine de Begnins peuvent être utilisées à la rentrée scolaire d'août. Quelques deux cents repas sont servis chaque jour dans des locaux flambant neufs. Les pique-niqueurs, quant à eux, doivent se rendre dans d'autres locaux mis à leur disposition.

La collaboration avec la Direction des écoles est rétablie et des séances de travail régulières sont organisées.

Le CoDir souhaite s'approcher des différentes Associations scolaires de notre région afin de connaître leur mode de fonctionnement et la collaboration existante entre les différents intervenants. Une première réunion avec l'Association voisine AISGE (Genolier et environs) est organisée.

En septembre, une convocation à la Préfecture est demandée par la Commune de Begnins. Une délégation du CoDir reprend les négociations avec la Commune sur le point du financement de la nouvelle construction, principalement concernant une participation financière sur le terrain mis à disposition. Les bons offices du Préfet nous recommandent de revoir nos statuts rapidement. Un groupe de travail étudie ce dossier depuis quelque temps.

En octobre, les différentes Associations scolaires de la Côte (8 pour l'instant) décident d'organiser des rencontres régulières afin de traiter différents dossiers de manière commune. Les accords Etat-Communes, les directives cantonales, les frais de dérogation, les relations avec les différentes Directions et les applications des lois scolaires en sont les principaux points. Ces échanges sont très riches et peuvent nous faire espérer une meilleure écoute de la part du Département puisque la région de la Côte (Morges-Genolier) recense bon nombre des élèves du Canton.

Nous avons reçu la confirmation que notre Association n'est pas soumise à la TVA sur les repas servis dans ses restaurants scolaires. Comme un encadrement et une surveillance sont proposés en plus du service des repas, ces prestations sont exclues de la taxation.

En novembre, une séance avec Mme Lyon est organisée, en présence de la Direction, de la DGEO, du Préfet ainsi que d'une délégation du CoDir. Les points abordés sont l'avenir de notre Association, les relations avec la Direction et les constructions prévues dans les différents villages de l'AISE. Chaque partie est entendue et Mme Lyon nous avise qu'elle souhaite que la situation générale s'améliore rapidement, sous peine de dissoudre notre Association. Après avoir entendu chaque partie sur la complexité de notre mandat, après avoir constaté qu'une collaboration avec la Direction des écoles et la DGEO était rétablie et que le CoDir de l'AISE entreprenait toutes les démarches afin de mettre en place les pôles HarmoS rapidement, Mme Lyon nous a assuré qu'elle allait suivre le dossier de l'AISE de près et qu'elle se tenait à notre disposition.

Des séances avec la DGEO et la Direction des écoles sont organisées afin de prévoir l'enclassement des élèves pour la rentrée scolaire 2015-2016, selon l'issue du préavis sur les constructions de Le Vaud.

La DGEO prend connaissance avec satisfaction de l'acceptation du préavis sur la construction de 8 classes modulaires sur le site scolaire de Le Vaud.

Début décembre, Mme Claudia Rovelli Wasser est assermentée en tant que représentante de la Commune de Saint-George au sein du CoDir de l'AISE, suite à la démission de Mme Caroline Pralong de ce poste.

La Préfecture convoque le CoDir pour faire un point de situation et nous informe qu'un référendum a été déposé contre les constructions modulaires sur le site de Le Vaud.

Les dicastères sont remaniés selon les disponibilités et les compétences de chaque membre du CoDir.

A fin décembre 2014, les groupes de travail en cours sont les suivants :

<i>Démographie :</i>	<i>Philippe Menoud et Laurent Vukasovic</i>
<i>Révision des statuts :</i>	<i>Anne Stiefel, Ipek Trigg, Jean-Jacques Nicolet et Laurent Vukasovic.</i>
<i>Règlement des transports :</i>	<i>Martin Bryner, Anne Stiefel et Claudine Vanat-Gachet.</i>
<i>Harmonisation des cantines :</i>	<i>Martin Bryner, Chantal Landeiro, Muriel Rosselet et Claudine Vanat-Gachet.</i>

Dossiers en cours de négociation :

Notre Association est en cours de négociation concernant de nombreux points sensibles:

- Financement de la nouvelle construction de Begnins (anciennement « Maison jaune »).
- Révision des statuts de notre Association.
- Mise en place définitive des pôles HarmoS.
- Convention concernant l'enveloppe pédagogique, avec la Direction des écoles et la DGEO.
- Accords Etat-Communes : avec la Direction des écoles et la DGEO.
- Mise en application de l'harmonisation des cantines.

En conclusion, le travail conséquent qu'a fourni le CoDir en 2014 porte gentiment ses fruits mais de nombreux défis nous attendent pour 2015. Cette tâche ne serait pas possible sans le travail, l'appui et la disponibilité de notre secrétaire Vanessa Wicht, ainsi que la fiduciaire Heller. L'école est en pleine mutation et les incidences financières liées aux lois votées par le peuple ne sont pas du goût de tous. Il est indispensable que notre Association soit solidaire dans ses décisions et que les dix Communes membres aient la même vision politique concernant le domaine scolaire et parascolaire. Le Conseil Intercommunal nous a montré sa confiance et nous espérons qu'il continuera de nous soutenir en 2015. Un grand merci à tous les membres du Conseil Intercommunal, à son Président ainsi qu'à tous mes collègues du CoDir.

Claudine Vanat-Gachet

Tableau des collaborateurs de l'AISE en décembre 2014

Administration	Nom	Fonction	Taux d'activité
Madame	Vanessa WICHT	Secrétaire	50%
Fiduciaire Heller SA	Mme Indire MUSLIU	Boursière	30%
Cantine secondaire			
Madame	Marinette STAHL	Surveillante	Horaire
Madame	Maria RIBO	Surveillante	Horaire
Madame	Aline TURIN	Surveillante	Horaire
Madame	Diane BRACK	Surveillante	Horaire
Madame	Laurinda GASPARD DA CRUZ MARQUES	Surveillante	Horaire
Monsieur	Hans-Peter SAALI	Surveillant	Horaire
Madame	Marianne GNECCHI	Surveillante	Horaire
Madame	Anne-Claude ZBINDEN	Surveillante	Horaire
Madame	Jessica DAMON-ZBINDEN	Surveillante	Horaire
Madame	Zineb HIFI	Surveillante	Horaire
Monsieur	Romain ZAGNI	Surveillant	Horaire
Madame	Corinne STEINAUER	Surveillante	Horaire
Madame	Fabienne LONDONO	Surveillante	Horaire
Devoirs surveillés			
Madame	Francine ISCHI	Surveillante	Horaire

- I. FINANCES – Membres du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014 : M. Laurent VUKASOVIC rapporteur, M. Philippe MENOUD, M. Jean-Jacques NICOLET, Mme Caroline PRALONG.

Suite à la démission de Mme Caroline PRALONG, le dicastère a été réaménagé de la manière suivante :

- II. Membres à partir du 1^{er} décembre 2014 : Mme Claudine VANAT GACHET rapporteur, M. Jean-Jacques NICOLET, M. Laurent VUKASOVIC.

Rapport 2014 du Dicastère des Finances de l'AISE

2014, une année mouvementée :

L'année 2014 du Dicastère des Finances a débuté courant janvier avec une évaluation des coûts, par Commune, des constructions scolaires en fonction d'une projection démographique réalisée par un groupe de travail spécifique.

Si la première moitié de l'année a permis de valider les besoins de classes pour la mise en place des pôles HarmoS prévus pour la rentrée 2015-2016 et de boucler les comptes 2013, le départ annoncé de la boursière de l'Association à fin juin 2014 a sollicité le Dicastère afin de trouver un/une remplaçant/e.

Après avoir reçu plusieurs dossiers, une personne a été engagée le 1^{er} juillet 2014 avec une période d'essai de trois mois. A l'issue de cette période d'essai, le CoDir, sur la recommandation du Dicastère des Finances, a pris la décision d'interrompre le contrat de l'employée nouvellement engagée. Cette décision a été motivée par une inadéquation de la personne avec l'autonomie que le poste nécessite. Bien que les compétences techniques fussent présentes, l'attitude vis à vis de la recherche d'informations a également pesé dans la balance.

Dans ce contexte, cumulé à des occupations professionnelles toujours plus importantes des membres du Dicastère, le choix du boursier s'est finalement porté sur la fiduciaire Heller SA qui avait déjà postulé lors de la mise au concours du poste. A noter que cette dernière travaille déjà avec un certain nombre de Communes du district. Pour un montant forfaitaire de CHF 5'000 par mois, le CoDir s'attache les services d'une entité indépendamment d'une personne. De facto, il n'y a pas d'interruptions de service lié à la maladie, aux vacances ou tout autre élément intervenant avec du personnel classique.

Ces opérations se sont conjuguées à la présentation du budget 2015 ainsi qu'à la clarification du loyer de la nouvelle construction sur le site de Begnins dénommée communément « maison jaune ». Ce bâtiment abritant tant des élèves de primaires que de secondaires, plusieurs scénarios respectant les statuts ont été présentés à la Commune de Begnins. Des négociations ont eu lieu avec la Commune de Begnins, une séance de conciliation a été déclenchée par la Préfecture. A l'issue de cette séance, il a été convenu que le mode de calcul des loyers devait être revu dans le contexte à venir des pôles HarmoS et intégré dans les nouveaux statuts de l'Association qui sont en cours de révision. Ce point n'étant pas résolu à la fin de l'exercice 2014 et en attendant une proposition qui devra passer devant le Conseil Intercommunal, le CoDir a pris la décision d'appliquer le financement de la nouvelle construction selon les statuts en vigueur.

Finalement, l'année du Dicastère s'est clôturée avec une simulation des coûts de location des éléments modulaires à mettre en place sur la Commune de Le Vaud afin d'absorber le pic démographique et palier à la non réalisation pour la rentrée 2015-2016 des 6 classes conventionnées début 2014 (classes qui seront construites dans l'ancienne salle de gym pour la rentrée 2016-2017).

A signaler que les sujets, relevés dans le rapport de gestion de l'exercice 2013, concernant les montants facturés entre les structures (élèves enclassés hors périmètre de l'AISE) s'est résolu avec la directive N°138 émise par le Conseil d'Etat tandis que le processus de gestion de l'enveloppe pédagogique devrait être déterminé début 2015.

Perspectives 2015 et suivantes :

Notre Association devra relever de nombreux défis ayant un impact sur les aspects financiers :

- Déploiement des pôles d'enclassement et des nouvelles constructions y afférentes.
- Mise en application de l'harmonisation des cantines.
- Respect des lois.
- Révision des statuts et mode de répartition financière.

Tous ces sujets devront être traités et auront, de facto et pour la majeure partie d'entre eux, une influence sur les charges communales.

Même si notre Association ne doit pas perdre de vue son objectif premier qui est de mettre à disposition des élèves un environnement adéquat pour leur développement, la dimension économique, toujours plus contraignante pour certains de nos membres, reste un facteur d'influence qui ne peut être occulté. Ce constat n'en n'a que plus d'importance lorsque le CoDir, proposant une solution de location pour les classes provisoires à Le Vaud lors du Conseil Intercommunal du 27 novembre 2014, a pris acte de la décision du Conseil Intercommunal d'acheter ces éléments. Impossible d'occulter que cette décision impose clairement des charges fixes aux Communes alors que la proposition du CoDir avait le mérite de maintenir une flexibilité des coûts en fonction de l'évolution des besoins réels.

II. BATIMENTS – Membres du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014 : M. Jean-Jacques NICOLET, rapporteur, M. Laurent VUKASOVIC, Mme Chantal LANDEIRO, M. Philippe MENOUD. A partir du 1^{er} septembre 2014, Mme Ipek TRIGG a rejoint le dicastère.

Rapport 2014 du Dicastère des Bâtiments de l'AISE

L'année a été consacrée à la consolidation des pôles HarmoS et les décisions nécessaires ont été prises en ce sens.

Suite à notre étude démographique, portant sur la population scolaire, le Conseil Intercommunal du 19 février 2014 a porté à la convention le nombre de classes supplémentaires suivantes :

- 1 classe à Saint -George
- 6 classes à Le Vaud
- 1 classe à Begnins
- 1 classe à Coinsins

L'AISE a décidé de mettre à disposition huit classes modulaires sur le site scolaire de Le Vaud pour la rentrée 2015-2016. Ces classes absorberont le pic démographique prévu et permettront d'attendre la complétion des six nouvelles classes projetées dans le collège existant. Pour rappel, la Commune de Le Vaud accueillera un pôle 5P-8P.

En date du 27 novembre 2014, le CoDir a proposé au Conseil Intercommunal les préavis N°07/2014 et N°08/2014. L'un pour la location d'un bâtiment modulaire de 8 classes et le second pour l'attribution d'un mandat d'architecte.

Au final, le Conseil Intercommunal a amendé le préavis N°007/2014 en demandant à l'AISE d'acheter ce bâtiment modulaire en autorisant le CoDir à emprunter la somme de CHF 2'870'000.-. Puis, l'AISE a mandaté le bureau d'architecte Strambinihussong Sàrl.

Ce bâtiment est modulaire, c'est à dire qu'il peut être démonté partiellement ou en totalité. Il peut alors être installé dans une autre Commune et/ou être vendu. A ce sujet, l'AISE s'attend à une augmentation du nombre d'enfants dans les Communes du bas.

L'événement marquant de l'année a été l'inauguration de la « Maison jaune » et sa mise en service dans les délais, ce qui a permis une rentrée 2014 sans encombre. Au rez-de-chaussée de cette construction, l'AISE a installé le nouveau restaurant scolaire pour les élèves secondaires.

Les déplacements de mobilier entre les différents collèges ont été importants cette année, ils se sont bien déroulés et l'AISE remercie les concierges ainsi que les employés communaux pour leur disponibilité.

L'AISE aurait donc pu théoriquement retirer les six classes en éléments modulaires du site scolaire de Begnins. Malheureusement, ceci n'a pas été possible et trois classes en éléments modulaires subsistent pour un coût d'environ CHF 70'000.- à charge de l'AISE. La raison en est que la Direction des écoles a rapatrié les enfants de Begnins enclassés à Duillier. Cette impatience de l'école, d'utiliser les nouveaux locaux, coûte donc très cher à l'AISE.

III. TRANSPORTS – Membres du 1^{er} janvier 2014 au 30 novembre 2014: Mme Anne STIEFEL rapporteur, Mme Caroline PRALONG, Mme Claudine VANAT-GACHET & M. Martin BRYNER. Dès le 1^{er} décembre 2014, Mme Caroline PRALONG ayant démissionné, le dicastère fonctionne avec les membres susmentionnés.

Rapport 2014 du Dicastère des Transports de l'AISE :

Pour l'année scolaire 2014-2015 sont enregistrés :

Au primaire (1H à 6H) : 622 élèves répartis dans 7 villages dont 364 déplacés, soit 58,5% de l'effectif (contre 46% pour l'année scolaire 2013-2014).

A Begnins et Vich (7H à 11H) : 567 élèves, soit 459 à Begnins et 108 à Vich.

Quelques chiffres

Les élèves inscrits en novembre 2014 sont répartis de la manière suivante :

	PRIMAIRE	SECONDAIRE VICH-BEGNINS	TOTAL
BASSINS	108	113	221
BEGNINS	97	96	193
BURTIGNY	25	24	49
COINSINS	24	25	49
DUILIER	65	69	134
LE VAUD	117	99	216
LONGIROD	31	20	51
MARCHISSY	28	26	54
SAINT-GEORGE	79	63	142
VICH	46	32	78
Hors Zone	2		2
TOTAL	622	567	1189

Organisation des transports

Minibus AISE – Communes « du haut »

Le minibus de l'AISE assure les transports, chaque jour, entre Longirod et Bassins pour les élèves de 1H à 4H. Il assure également le transport des élèves entre Bassins et Le Vaud pour les cours EPH/ACT. Ce véhicule est conduit par un chauffeur régulier mis à disposition par la société ABC Taxis. Les frais d'essence et d'entretien sont à charge de l'AISE.

Minibus AISE – Communes « du bas »

Ce minibus, également conduit par un chauffeur de la société ABC Taxis, roule quotidiennement entre La Cézille et Duillier pour les élèves des degrés 3H à 6H. Il ramène certains jours des élèves de Vich à Burtigny car il n'y a pas de course CarPostal correspondant à une fin des cours à 15h30.

Il effectue également nombre de trajets entre les villages de Vich et Coinsins pour les cours EPH/ACT. Il est à noter que 4 classes de Begnins suivent les cours de gymnastique à Coinsins alors qu'une classe de Vich suit la leçon de gymnastique à Begnins. Une logique qui a sans doute une raison, mais celle-ci échappe au Dicastère Transports.

Les transports des classes des villages du bas vers la piscine de Bassins sont assurés par ce minibus également. Les frais d'essence et d'entretien sont également pris en charge par l'AISE.

SAPJV

Quotidiennement la SAPJV, avec un bus de 45 places, effectue le trajet entre les villages des Coteaux de Saint-George et Bassins pour le transport des élèves de 3H à 6H.

ABC Taxis

La société ABC Taxis met à notre disposition quotidiennement deux minibus pour les trajets sur le bas et également deux véhicules pour les trajets sur le haut de l'arrondissement.

Pour les villages du bas, un véhicule roule entre Burtigny et Coinsins pour les niveaux 1H à 6H et un autre entre Vich et Duillier pour les classes de 1H à 2H.

Deux autres véhicules font les trajets entre Burtigny - Bassins et La Cézille - Le Vaud. Ces deux minibus transportent des élèves de 1H à 6H.

ARCC

La société ARCC gère le transport entre les Coteaux de Saint-George et Marchissy pour les élèves de 1H à 4H et ceci tous les jours.

Ce véhicule prend également en charge les élèves de 7H à 11H qui finissent les cours à Vich et Begnins le mercredi et qui n'ont pas de correspondance pour rentrer chez eux depuis Saint-George village.

Rochat Transports

La course spéciale qui transportait les enfants entre Begnins et Duillier a été abandonnée au bénéfice de la société Rochat Transports qui assure le trajet avec à chaque fois le même chauffeur. Nous avons connu trop de problèmes l'année scolaire passée pour continuer cette course avec CarPostal.

Rochat Transports met également à notre disposition un minibus de 24 places entre Bassins et Le Vaud afin de soulager l'horaire de bus de la SAPJV qui devait faire des allers-retours entre ces deux villages.

CarPostal

Tous les élèves de 7H à 11H scolarisés à Begnins ou Vich sont transportés par CarPostal. Ils sont au bénéfice d'un abonnement couvrant uniquement les zones concernées par le déplacement du village de domicile à l'école.

L'école n'entrant toujours pas en matière d'horaire de début de cours décalés, il a fallu encore cette année doubler certaines courses, et parfois même avec un véhicule articulé de CarPostal, pour le commencement des cours à 7h40. Cependant la plus grosse difficulté reste le retour chez eux, des élèves le mercredi à midi, en particulier au départ de Begnins. En effet, ce sont environ près de 400 enfants qui doivent quitter le village en quelques minutes vers la direction du haut ou du bas de l'arrondissement.

Conclusion

Une fois encore, l'organisation des transports et l'envoi des courriers aux parents ont été facilités par l'utilisation du logiciel de gestion des élèves.

Le problème principal, difficile à résoudre, est le grand nombre d'élèves à transporter par CarPostal sur les mêmes horaires et la gestion des enfants lorsqu'ils quittent le collège de Begnins le mercredi en particulier.

Même si l'effectif de répartition dans les véhicules joue sur le papier, les enfants ne prennent pas toujours le bus qui leur est affecté. Cela engendre une surcharge des véhicules et parfois, des enfants sans possibilité de retour chez eux, doivent attendre la prochaine course CarPostal ou la venue de leurs parents.

Il est évident qu'un horaire décalé, des débuts et fins des cours, serait probablement bénéfique à l'organisation des transports. Reste à voir si la mise en place des Pôles HarmoS tels que prévus pour la prochaine rentrée va améliorer la situation.

Notre tâche serait également facilitée si l'école entrait en matière pour supprimer ce que la Direction des écoles appelle les « villages tampons » à savoir Burtigny et maintenant Vich. Il y a, à Begnins, 6 élèves de Vich niveaux 1H à 4H alors que pour les mêmes niveaux 31 élèves de Vich sont scolarisés à Duillier. Il est bien entendu que si tous les élèves de Vich étaient scolarisés à Duillier, cela faciliterait l'organisation des transports. La même chose se produit avec le village de Burtigny, à savoir que 6 élèves de ce village sont scolarisés à Le Vaud, 8 à Bassins, 9 à Begnins et 2 à Coinsins. Une fois de plus, le CoDir de l'AISE ainsi que la Commune de Burtigny ont demandé à la Direction des écoles qu'à l'avenir, tous les élèves de Burtigny soient scolarisés vers les villages du bas et que tous les enfants des degrés 1H à 4H de Vich soient scolarisés à Duillier. Nous espérons fortement que cette demande soit enfin entendue, tant pour l'organisation des transports, mais surtout pour l'organisation des familles qui se retrouvent parfois avec certains de leurs enfants scolarisés vers le haut et d'autres vers le bas de l'arrondissement. Mais chacun sait bien que la quadrature du cercle est impossible et que l'enclassement est un processus long et difficile...

Il est à relever que cette année le pourcentage d'élèves transportés a augmenté. Si pour les 7H à 11H, le nombre d'élèves déplacés a peu changé, il n'en est pas de même pour les 1H à 6H dont l'effectif déplacé est de 58.5% au lieu de 46% l'année passée. Cette augmentation est en partie due au déplacement d'une classe de 6H de Saint-George sur Le Vaud et de la mise en place des Pôles HarmoS sur les villages du haut.

Nous pouvons affirmer qu'à nouveau, le Dicastère Transports a réussi sa mission et que, malgré les quelques difficultés de mise en place en début d'année scolaire, tous les élèves bénéficient d'un transport approprié à leur âge.

Un seul regret, l'accident en avril sur le site scolaire de Le Vaud qui a vu un de nos véhicules heurter un potelet. S'en est suivi la rupture de la chaîne qui a heurté la tête d'une jeune élève à qui nous souhaitons un prompt et complet rétablissement.

L'AISE tient à remercier les transporteurs ainsi que les chauffeurs pour leur travail, leur patience et leur disponibilité. Le CoDir remercie également M. Olivier Tardy, Doyen, pour sa collaboration dans la vaste tâche de l'organisation des transports.

IV. UAPE – Membres du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014 : Mme Muriel ROSSELET rapporteur, Mme Claudine VANAT-GACHET, Mme Chantal LANDEIRO, Mme Ipek TRIGG. A partir du 1^{er} juillet 2014, Mmes Claudine VANAT GACHET s'est retirée et dès le 1^{er} décembre 2014, Mme Claudia ROVELLI WASSER a rejoint le dicastère.

Rapport 2014 du Dicastère UAPE de l'AISE :

Restaurant scolaire :

Begnins :

Le restaurant scolaire sert une moyenne de 170 repas par jour en un seul service. La pause de midi est d'une heure et les élèves n'ont pas le droit de rester à l'intérieur du bâtiment de l'Esplanade. De janvier à juin, ils se rendent au centre scolaire de Fleuri où la Commune de Begnins met à disposition tout l'espace de la grande salle. Les pique-niqueurs peuvent rejoindre les élèves inscrits pour les repas dans un seul et même lieu.

Dès août 2014, le restaurant scolaire est déplacé dans la nouvelle école et les élèves peuvent bénéficier de structures flambant neuves. M. Marguerat nous quitte pour une retraite bien méritée et Mme Marinette Stahly le remplace comme responsable de la cantine de Begnins. Elle est entourée d'une équipe bien rôdée pour servir de 100 à 220 repas par jour. Pour des questions de places disponibles, les pique-niqueurs ont pu se rendre à la buvette du football puis à l'automne dans les pavillons en bois où une surveillance est organisée.

Vich :

Le site scolaire de Vich est une extension de l'Esplanade durant encore cette année de transition avant l'application définitive des pôles HarmoS (rentrée 2015-2016). Suite à la demande d'un grand nombre de parents dont les enfants sont scolarisés à Vich, un système de surveillance, sur toute la pause de midi, a été mise en place pour la somme de CHF 2.00 par élève et par jour. Mme Steinauer, responsable de cette cantine, accueille avec l'aide de personnes compétentes une moyenne de 50 enfants par jour.

Un grand merci aux deux équipes de restauration pour leur disponibilité et la qualité de leur travail. Une enquête de satisfaction pour les restaurants de Begnins et Vich est envoyée aux parents au début de l'année 2014 et les résultats sont satisfaisants, les parents ainsi que les élèves apprécient non seulement la qualité et la quantité des repas (agréés « fourchette verte ») mais aussi le personnel qui les accueille et effectue le service.

Depuis la rentrée 2014-2015, les repas de la cantine de Begnins ainsi que ceux de Vich sont facturés CHF 8.00.

UAPE :

Les structures de Bassins et Duillier accueillent les élèves de 4 à 12 ans avant l'école, à midi et l'après-midi jusqu'à 18h30, du lundi au vendredi durant les périodes scolaires. Les Communes de St-George et Le Vaud ont également une cantine pour les repas de midi. Dans ces quatre cantines, la subvention intercommunale est de CHF 2.00 par repas servi.

Devoirs Surveillés :

Les devoirs surveillés des élèves du primaire et du secondaire sont organisés à Vich et à Begnins 3 fois par semaine. Dès la rentrée d'août 2014, ces périodes sont gérées intégralement par l'AISE et sont proposées pour le primaire à Vich ainsi qu'à Le Vaud et pour le secondaire à l'Esplanade.

A notre grande surprise, par manque d'inscriptions, ils n'ont pas encore débuté. Des annonces ont été faites lors des soirées de parents d'élèves, une information à ce sujet paraît dans la brochure distribuée avant chaque rentrée scolaire pour les élèves et le site Internet de l'AISE contient tous les liens utiles pour les inscriptions. Les parents retournent directement les formulaires d'inscription au secrétariat de l'AISE et si des modifications surviennent en cours d'année, les parents doivent avertir le secrétariat de l'AISE.

Décision

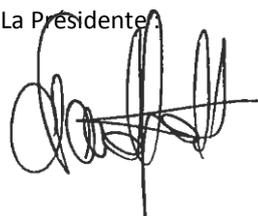
Le CoDir prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

- vu le préavis du CoDir n° 002/2015 du 2 avril 2015 ;
- entendu les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2014.

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Le Vaud, le 30 avril 2015